

COMMUNE DE OISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SÉANCE DU 06 JUIN 2026

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Date de la convocation : 15/05/2026

Date de l'affichage : 15/05/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 11 PRESENTS : 10

L'an deux mil vingt-six, le six juin à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de OISY, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DUFRENNE Jean-Louis, Maire

Etaient présents : DUFRENNE Jean-Louis - TESSON Audry – TESSON Jocelyne – MASCRET Damien – DUFRENNE Martine - HAUTION Françoise – BEVIERE Pascal – SARRAZIN Monia – HECQUET Aline – LEMAIRE Anthony

Était absent : LOISEAUX Loïc

Secrétaire de séance : Mme TESSON Jocelyne

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal de la dernière réunion
 - Adhésion AMF
 - Demande de participation financière à des besoins
 - Renouvellement du bail commercial pizzeria
 - Demande de rétrocession de concession de cimetière
 - Désignant d'un référent lutte anti vectorielle
 - Demande de subvention le souvenir français
 - Travaux logement communal mairie
 - Actualisation loyer logement communal mairie
 - Travaux église
 - Travaux Grand Rue
 - Travaux entretien fossé eau de ruissellement
 - Electricité café/restaurant
- *Approbation du procès-verbal de la dernière réunion à l'unanimité des membres présents*

ADHESION ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE 2026

M. le Maire informe qu'il convient de prendre une délibération pour l'adhésion à l'association des Maires de France. Le coût annuel de la cotisation s'élève à 77 €/an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent, le conseil municipal décide d'adhérer à l'association des Maires de France.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

M. le Maire donne lecture du mail d'un administré de la commune sollicitant une aide financière suite à la réception de deux factures importantes qui n'étaient pas prévues. M le Maire rappelle que cet administré a déjà bénéficié par le passé d'une aide alimentaire à deux reprises.

Les membres du conseil font la remarque qu'il n'y a aucun justificatif attaché à sa demande.

Par conséquent, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent, le conseil municipal décide de ne pas donner une réponse favorable à la requête.

RENOUVELLEMENT DU BAIL– 3 RUE DU CANAL

M. le Maire rappelle que le bail précaire du commerce CASA LEA de M. DELVALLEZ est arrivé à échéance au 31 mai 2026. Il convient de renouveler le bail commercial, il est proposé au conseil que :

- Celui-ci fasse l'objet d'un bail 3-6-9.
- Le loyer mensuel s'élèvera à 680 € + 20 € de charges pour l'entretien de la microstation
- Le taxe foncière et ordures ménagères annuels seront à la charge du preneur.
- La révision annuelle des extincteurs et de la chaudière sera réalisée par un prestataire extérieur mandaté par la commune. Le coût des prestations sera refacturé par la commune au preneur sous justificatif de facture.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent, le conseil municipal,

- Accepte les propositions ci-dessus
- Mandate l'office notarial SCP Yann CHATELAIN et Guillaume BARBITON de Guise 02120 pour la rédaction du bail commercial
- Autorise M. le Maire à signer le bail commercial et les pièces afférentes au dossier

Arrivée de M. TESSON Audry 10h15

DELIBERATION PORTANT D'UNE RETROCESSION D'UNE CONCESSION CINQUANTENAIRE A LA COMMUNE

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur WIART Jean-Pierre, domicilié à LE CHATEAU D'OLONNE et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Enregistré par arrêté, le 29/01/2004

Concession temporaire de 50 ans

Au montant réglé de 73 euros

Le Maire expose au conseil municipal que M. WIART Jean-Pierre Lucien, acquéreur d'une concession dans le cimetière communal le 29/01/2004 , se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, M. WIART Jean-Pierre Lucien déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 73 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire située au n°38p est rétrocédée à la commune au prix de 73 euros
- Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 67 du budget de la commune.

Arrivée de Mme SARRAZIN Monia

DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL LUTTE ANTI VECTORIELLE – MOUSTIQUE TIGRE

M. le Maire donne lecture du mail reçu de l'ARS sollicitant la désignation d'un référent communal lutte anti vectorielle ainsi qu'un suppléant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne M. LEMAIRE Anthony, Titulaire et M. BEVIERE Pascal, Suppléant.

SUBVENTION COMITE CŒUR DE THIERACHE DU SOUVENIR FRANÇAIS

M. le Maire donne lecture du mail reçu de l'association du comité cœur de Thiérache du souvenir Français sollicitant une subvention de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal alloue une subvention 2026 de 40 € à l'association.

TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX

3 BIS RUE DU MIDI – REFECTION DU SOL

M. le Maire rappelle le départ du locataire en avril 2026, que suite à cela une visite des locaux a été faite, qu'il a été constaté que le sol en pvc est abîmé et qu'il conviendrait de le remettre en état avant la prochaine location.

Le choix du revêtement se porte sur du parquet flottant.

Des devis ont été établis :

- devis SAS LAMBRE : 4 141.20 € TTC

- devis EI LEMAIRE PATRICE : 3 216.00 € TTC

M. LEMAIRE Anthony est invité à quitter la salle et ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, décide de retenir le devis de l'EI LEMAIRE Patrice.

31 RUE DE VERDUN-PORTE D'ENTREE

M. le Maire fait part aux membres du conseil que la porte d'entrée du logement sis 31 rue de Verdun est vétuste et qu'il convient de la remplacer

Différents modèles de portes sont proposés par les sociétés FERMETURES CONFORT et LJ MENUISERIES

Fermetures confort : devis 1 : 1 700.00 € TTC ; devis 2 : 2300.00 € TTC ; devis 3 : 2 700.00 € TTC

LJ Menuiseries : devis : 2 188.93 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de retenir le devis LJ MENUISERIES.

ACTUALISATION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL 3 BIS RUE DU MIDI

Suite aux travaux de réfection de sol, M. le Maire propose de réactualiser le prix du loyer actuellement à 428.44 €

M. le Maire informe que le logement sera occupé par le nouveau locataire au 1^{er} juillet

Qu'un nouveau bail sera établi et qu'il convient de délibérer sur certaines clauses.

Notamment le prix du loyer et des charges.

M. le Maire informe, que suite au départ de l'ancien locataire, il a été constaté que la chaudière est en panne, le coût de la réparation s'élève à 622.60 € TTC. Par conséquent, la caution (inférieur au montant) ne lui sera pas restituée.

M. le Maire propose

- que la commune mandate un prestataire pour la maintenance annuelle de la chaudière et que le coût fasse l'objet d'une charge mensuelle au locataire.
- que la taxe d'ordure ménagère annuelle soit à la charge du locataire
- que le locataire verse 1 mois de caution équivalente au prix du loyer mensuel
- que les 300 litres de fioul mis par la commune fassent l'objet d'un remboursement par le nouveau locataire sous justificatif de facture.

Mme HECQUET Aline est invitée à quitter la salle et ne pas prendre part au vote

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide

- De réactualiser le prix du loyer à 450 € par mois + 15 € de charges mensuelles pour la maintenance de la chaudière
- Qu'un mois de caution sera demandé à hauteur de 450 €
- Que le coût des 300 litres de fioul soit refacturer au locataire

TRAVAUX EGLISE

M. le Maire informe qu'il conviendrait de procéder au nettoyage des chéneaux de l'église suite à la présence de nombreux pigeons, un devis de la SAS TELLIER est présenté le coût de cette opération s'élève à 2 448.00 TTC

De plus, il a été constaté la présence de fientes de pigeons dans les combles et le clocher de l'église en très grande quantité, cette nuisance peut engendrer des problèmes sanitaires mais aussi matériels (dommages sur la charpente, électricité...). Il conviendrait, dans un premier temps de reboucher les passages avec une pose de grillage puis le nettoyage et évacuation.

Trois devis sont proposés par la SAS TELLIER, HOME TRAITEMENTS et NORD NETTOYAGE

SAS TELLIER : recherche des passages et pose de protections grillagées : 931.46 € TTC + nettoyage et évacuation : 5 016.00 € TTC soit un total de 5 947.46 € TTC

HOME TRAITEMENTS : nettoyage, évacuation et désinfection des locaux : 17 850.00 € TTC

NORD NETTOYAGE : nettoyage hors sol des combles, et évacuation : 4 560.00 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de retenir les devis de la SAS TELLIER pour le nettoyage des chéneaux, ainsi que la recherche de passages avec pose de grillages, nettoyage et évacuation.

TRAVAUX GRAND RUE

M. le Maire rappelle la requête des administrés nouvellement habitants de la commune au 11 Grand Rue sollicitant un aménagement en macadam devant chez eux. M. le Maire rappelle que lors des travaux de voirie Grand Rue cet espace avait été retenu en espace vert et plantation.

Que par délibération du 10/02/2026, le conseil municipal donne un avis favorable au projet de réaménagement en macadam.

Que M. le Maire est chargé d'effectuer une demande de devis.

M. le Maire donne lecture du devis proposé par l'entreprise GOREZ, le coût de ce projet s'élève à 1 215.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, accepte le devis de l'entreprise GOREZ de Guise (Aisne) proposé ci-dessus.

ENTRETIEN FOSSÉ EAU DE RUISSELLEMENT

M. le Maire rappelle qu'une 1^{ère} tranche de travaux d'entretien du fossé a été effectuée en corrélation avec l'ASA de Oisy, celle-ci prenant en charge les frais à hauteur de 50 %.

Un devis par l'entreprise LANGLOIS SERGE JOSIANE EI a été effectué pour la 2^{ème} tranche concernant une longueur de 300 MLS dans les pâtures de l'Arrouaise. Il s'élève à 1260.00 € TTC ;

La prise en charge des frais s'effectue dans les mêmes conditions des précédents travaux 50 % commune / 50 % ASA de Oisy

Soit un coût de 630.00 € TTC pour la commune de Oisy

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Accepte les travaux de 2^{ème} tranche d'entretien du fossé

Accepte le devis de l'entreprise LANGLOIS SERGE JOSIANE EI

ELECTRICITE BATIMENTS LOCAL COMMERCIAL 3 RUE DU CANAL

M. le Maire informe le conseil que les bâtiments du local commercial 3 rue du canal n'ont pas d'électricité et qu'il faudrait remédier à ce problème pour que le locataire actuel puisse en jouir pleinement dans l'intérêt de son activité professionnelle

Des devis ont été établis

SOCIETE MARNE TECHNOLOGIE

Devis 1 : Alimentation en périphérie des bâtiments sous tube IRO : 4 279.20 € TTC

Devis 2 : Alimentation sous fourreaux enterrés (tranchée prise en charge par la commune) : 3 832.80 € TTC

SARL CORRIER

Alimentation sous fourreaux (tranchée prise en charge par la commune) : 4 199.12 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal retient le devis 1 de la Société Marne Technologie pour l'alimentation en périphérie des bâtiments sous tube IRO

QUESTIONS DIVERSES :

- Lecture du courrier de M MULLER J. Projection sur façade cause fil d'eau, un devis sera demandé
- Demande de M. DELVALLEZ PIZZERIA CASA LEA, extension de la terrasse arrière, réfection de façade arrière et réfection toiture bâtiment. Le conseil municipal suggère que si l'utilisation de la terrasse se confirme un devis pourrait être réalisé en 2027. Concernant la façade arrière, un devis sera demandé. Pour éviter un coup important du remplacement de la toiture un réaménagement intérieur sera envisagé en 2027.

La séance est levée

Le Maire,



le secrétaire,



